



Demande d'occupation régulière des salles communales

1. Organisateur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Agissant pour le compte de

Cette association/ce club est membre du Centre culturel de Beauvechain ? oui - non

2. Salle(s) à occuper

☐ Salle communale des Fêtes, rue Auguste Goemans, 20 à Hamme-Mille

☐ Salle ☐ Bar ☐ Location de la vaisselle ☐ Occupation de la cuisine

☐ Salle communale de Mille, rue Jules Coisman, 31A à Hamme-Mille

☐ Maison de village de Hamme-Mille, rue Auguste Goemans, 7A à Hamme-Mille - Salle Jean XXIII

☐ Maison de village de Hamme-Mille, rue Auguste Goemans, 7A à Hamme-Mille - Salle Mandela

☐ Maison de village de L'Ecluse, rue de Gaët, 25 à L'Ecluse

☐ Rez-de-chaussée ☐ Etage ☐ Occupation de la cuisine ☐ Location de la vaisselle

☐ Maison de village de Nodebais, rue de l'Etang, 7 à Nodebais

☐ Rez-de-chaussée ☐ Etage

3. Objet détaillé et précis

Nature des activités :

But poursuivi :

Nombre de participants :

Entrée payante ?

4. Date(s) et horaires des occupations

.....
.....
.....

5. Conditions d'occupation et paiement de la redevance

L'autorisation est sollicitée aux conditions stipulées dans le règlement-tarif et de gestion d'occupation des salles communales fixé à cet effet (voir règlement sur www.beauvechain.eu).

Numéro de compte pour le remboursement de la caution : BE.....

6. Remarques

.....

☐ Le soussigné sollicite le patronage de la commune de Beauvechain.

Le soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement-tarif et de gestion, d'occupation des salles communales s'engage sans réserve à s'y conformer et renonce dès à présent à tout recours contre l'Administration en cas d'accident ou de sinistre.

Date :

Signature :



A lire attentivement !

1. Le preneur s'engage à restituer la salle propre et rangée, il devra :

- laver le dessus des tables,
- ranger les tables et les chaises,
- balayer le sol,
- nettoyer le sol à l'eau et au savon,
- nettoyer les sanitaires,
- ramasser tous les débris qui joncheraient le sol y compris à l'extérieur de la salle.

Le matériel nécessaire pour le nettoyage et les sacs poubelles seront amenés par le preneur.

2. Le preneur s'engage à respecter strictement les dispositions du Règlement-tarif et de gestion d'occupation des salles communales approuvé par le Conseil communal du 26 août 2019.
3. Le preneur s'engage à respecter strictement le Règlement général de Police, notamment les dispositions en matière de tranquillité du voisinage.

Pour accord :

Le preneur

Les données à caractère personnel transmises seront traitées par la Commune de Beauvechain uniquement dans le cadre de votre inscription à la salle communale.

Vos données personnelles seront conservées dans un fichier sécurisé durant 1 an. Les données seront ensuite définitivement supprimées.

Conformément à la loi du 30 juillet 2018 et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez adresser votre demande à l'adresse sallescommunales@beauvechain.be – 010/868311

Notre Politique de protection des données est disponible sur le site de la Commune <https://www.beauvechain.be/disclaimer>